

**COMMUNE
DE
MALBOSC**



**• INFORMATIONS
MUNICIPALES •**

- S O M M A I R E -

- P. 2 : Le mot du Maire.
- P. 3 : Réunion du Conseil municipal du 30 aout 1983
- Plan d'occupation des sols
- Divers
- P.4 ; Suite de la réunion du 30.8.83
Réunion du Conseil municipal du 27 septembre 1983
- Budget supplémentaire.
- Divers.
- P. 5 : Suite budget supplémentaire.
Bureau d'aide sociale ; Budget.
Repas des personnes du 3è âge.

Résultats des votes pour la securité sociale et caisse
d'allocations familiales.
- P. 6 : Réunion du conseil municipal du 25 Octobre 1983
- Téléphone (réclamation)
- camping
- divers.
- P. 7 : Etat civil
Bibliothèque.
- P.8 : Loto du comité des fêtes
Cinéma.
- P. 9 : Tribune libre . Poème de Mathieu RENAUDIN
Tribune libre M. GARIDEL Noel.
- P.10 : Fin de tribune libre M. GARIDEL Noel.

Bonne lecture à tous !

La commission information.

- LE MOT DU MAIRE -

Chers Administrés,

Vous verrez dans le compte rendu des réunions du conseil que la discussion sur l'éventualité de la création d'un plan d'occupation des sols, était à l'ordre du jour. Suivant le désir du conseil, j'ai pris les renseignements sur les avantages et inconvénients qu'il y avait à cette création.

Voyons les inconvénients.

D'abord, une procédure longue et une perte de temps très importante de : membres du conseil et des habitants qui devraient tenir un nombre considérable de réunions. Le présence à toutes ces réunions, d'administratifs représentant la chambre d'agriculture, la D.D.E., la santé, l'environnement, la D.D.A. le représentant de l'état, toutes ces personnes voyant trop souvent hélas les choses à partir d'un point de vue administratif qui n'est pas forcément le même que les personnes vivant sur place et confrontées aux exigences de la vie locale.

Il ne faut pas non plus oublier les ressentiments de tel ou tel propriétaire vis à vis de son voisin ; c'est le ferment de la jalousie et de la discorde au sein des habitants de la commune.

Enfin, les parties étant admises comme constructibles devraient être urbanisées, c'est à dire que la commune devrait s'engager dans un délai très court à faire le nécessaire pour la création des réseaux : eau, voirie, électricité. Lorsque l'on connaît les difficultés que nous avons pour entretenir ce que nous avons et l'améliorer, on comprend où cela mènerait les finances locales.

Les avantages ; Le permis de construire pourrait être délivré dans un délai très court par le maire, au nom de la commune. Il n'y aurait pas de possibilité d'appel, un plan d'occupation des sols étant opposable au tiers.

De l'avis même des responsables de l'urbanisme à plusieurs échelons départementaux, la création d'un P.O.S. ne s'impose pas si le nombre de constructions neuves n'excède pas la moyenne de 5 par an. Pour ce qui est de notre commune, la moyenne sur les six dernières années est de deux.

J'ai cru bon de demander au conseil de rejeter l'idée de la création d'un P.O.S. C'est à l'unanimité que les conseillers en ont été d'accord.

Donc, comme par le passé, le maire délivrera les permis de construire non au nom de la commune mais au nom de l'état dont il est le représentant.

Les permis seront étudiés par la délégation départementale de l'urbanisme suivant les règles existantes à ce jour et définies par le règlement national d'urbanisme. C'est le maire et le conseil municipal qui jugeront si le dossier est transmissible ou non aux instances départementales, sans préjuger pour autant s'il sera accepté par elles ou non.

Voilà en quelques lignes la position de votre conseil municipal sur cette affaire, je veux espérer qu'elle aura l'adhésion de l'ensemble de la commune.

Votre Maire,

Noel GARIDEL.

Absent : TILLY Jean Michel

Ordre du jour : Le plan d'occupation des sols. Divers.

4.) Le plan d'occupation des sols :

La loi du 7 janvier 1983 relative à la décentralisation concerne plusieurs domaines : urbanisme, logement, aménagement rural, planification, aménagement du territoire, formation professionnelle etc;.. et à pour but un "transfert progressif des compétences" en définissant des domaines de décisions bien précis pour chaque collectivité : Etat, Région, Département, Commune.

Exemple : en matière d'urbanisme, dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols, la loi du 7 janvier 83, transfère aux communes (maire) les pouvoirs relevant antérieurement de l'Etat (préfet) en ce qui concerne les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les certificats de conformité.

Cette loi donne de nouvelles responsabilités aux petites communes, responsabilités qui ne correspondent pas toujours à leurs possibilités financières locales.

A Malbosc, (comme pour de nombreuses petites communes) la création d'un plan d'occupation des sols, plus connu sous le sigle P.O.S. , soulève beaucoup de questions :

1°) Le P.O.S. ?

Est un document d'urbanisme opposable au tiers.

"C'est un instrument de planification destiné à orienter le développement de l'urbanisme, (définir les zones constructibles, préserver les terres agricoles ect.) Dès lors qu'il est opposable, il constitue l'essentiel des règles qui doivent être respectées au moment de la délivrance du permis de construire ou tout autre utilisation du sol."

Un document d'urbanisme tel le P.O.S. reconnaît à la commune la maîtrise d'utilisation de son sol (le conseil municipal décrète, fait et approuve le P.O.S.) et permet au maire de délivrer les permis de construire au nom de la commune.

2°) Les documents d'urbanisme ?

a) opposables au tiers :

- . P.O.S.
- . Plan d'aménagement de zone : fixent le droit des sols dans les zones d'aménagement concertées.
- . Plans de sauvegarde et de mise en valeur : tiennent lieu de P.O.S. à l'intérieur des secteurs sauvegardés.

b) non opposable, solutions intermédiaires :

- . Album foncier : document interne à la D.D.E. notifiant les certificats d'urbanisme et permis de construire déjà délivrés.
- . Carte communale : ou P.O.S. simplifié, base de réflexion pour la commune, élaborée avec le conseil municipal, les services de la D.D.A., D.D.E. définissant les zones constructibles, les zones agricoles, les réseaux de viabilisation etc.. Elle permet une prise de position globale de la mairie.

3°) Lorsque les communes n'ont pas de P.O.S. ?

Le maire délivre les permis de construire au nom de l'Etat.

Les constructions autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées,

Sont :

- adaptation, refection ou extension des constructions existantes.
- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national.
- Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes.

Toutefois, en dehors de ces exceptions, une construction ou une installation peut-être autorisée sur demande motivée du conseil municipal, justifiée par l'intérêt de la commune si le représentant de l'Etat estime que le projet n'est pas contraire aux principes généraux de l'urbanisme.

4°) Quelles sont les contraintes imposées à la commune (obligation de viabiliser et urbaniser) lors de la création d'un P.O.S. ?

Après discussion, il s'avère que cette question reste à éclaircir et le conseil municipal demande des renseignements complémentaires auprès des administrations compétentes.

B) Garderie maternelle ;

Les charges pour Malbosc et Bonnevaux gardent la même base pour l'année 83.84

La commission information

REUNION du conseil municipal : le 27.09.83

Absents : CHAMBEREDON Michel, KIEKON Jean Marie, VAN DEN ABEELE Clodine.

Ordre du jour : Budget supplémentaire. Divers.

A) Budget supplémentaire 1983

Section de fonctionnement

A) DEPENSES :

- Frais de personnel	4 000
- Travaux et services extérieurs	246 270
- Participations et contingents	152
- Allocations, subventions	593
- Frais de gestion générale	2 000
- Frais financiers	500
Total	<u>253 515</u>

B) RECETTES :

- Produits de l'exploitation	I 275
- Dotation globale de fonctionnement	350
- Impôts indirects	522
- Produits exceptionnels	80
- Produits antérieurs	251 288
Total	<u>253 515</u>

Section d'investissement

A) DEPENSES

- Déficit d'investissement reporté	32 682.II
- Acquisitions de biens	I 700

(budget supplémentaire -suite-)

- travaux de Bâtiments et de génie civil	937 928.10
Total des dépenses	972 310.21

B) RECETTES :

- Excédent d'investissement reporté	356 600.21
- Subventions d'équipement	235 400
- Participations à des travaux	3 510
- Produit des emprunts	376 800
Total des recettes	972 310.21

=====

- B) Les parents délégués demandent une aide à la mairie (environ 1.000 F) pour bétonner le préau de l'école. Le conseil municipal accorde cette demande.

La commission information.

=====

Réunion du Bureau d'Aide Sociale. Le 27 septembre 1983

- Le repas des personnes âgées se déroulera le :

DIMANCHE 18 DECEMBRE 1983 dans la salle des fêtes de Malbosc, à 12 H 30.

Nous rappelons que la salle est chauffée.

- Budget :

A) DEPENSES :

- Repas personnes âgées et autres prestations en nature à 329

B) RECETTES :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| - Quêtes | 240 |
| - Excédent de fonctionnement | 3 089 |
| | <u>3 329</u> |

=====

RESULTATS des votes pour la Sécurité Sociale et Caisse d'Allocations familiales :

I°) Sécurité sociale :	ont obtenu :
Inscrits : 39	C.F.D.T. : 9
Enveloppes Urne : 27	C.G.T. : 7
nuls : 2	F.O. : 5
Suffrages exprimés : 25	C.G.C. : 2
	C.F.T.C. : 2
2°) Caisse All. Familiales :	ont obtenu :
Inscrits : 39	C.G.T. : 9
Exprimés : 26	C.F.T.D. : 7
	F.O. : 5
	C.F.T.C. : 3
	C.G.C. : 2

La commission information.

REUNION Du conseil municipal : le 25 Octobre 1983

Absents: CHAMBOREDON André, OZIOL Christiane, GABRIEL François.

Ordre du jour : Réclamation téléphone. Camping. Divers

1°) Réclamation pour le téléphone :

En raison de nombreuses défauts, mauvais fonctionnement des lignes, nous adressons une lettre au Directeur Départemental des Télécommunications dont voici le texte :

Monsieur le Directeur,

Depuis l'installation en automatique des Télécommunications desservant la commune de Malbosc, il ne se passe pas une semaine sans qu'un ou plusieurs usagers n'aient à se plaindre du fonctionnement.

Il est aberrant de constater qu'une ligne datant de quatre ans à peine doit être refaite en partie (y compris les poteaux qui sont pourris).

De plus, les compteurs installés aux Postes d'Abonnement Public fonctionnent quand bon leur semble.

En un mot, les abonnés de la commune sont très déçus par ce service public.

Je vous salue infiniment gré de faire cesser cet état de fait qui dure depuis trop longtemps.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Maire.

PS Copie de la présente adressée à M. Le Directeur Régional des Télécommunications.

2°) Gîtes :

Il est prévu d'établir un règlement intérieur et de demander une caution ainsi que le paiement des locations le jour d'arrivée.

3°) Camping :

La commune est devenu acquéreur de la propriété du Pont de Gournier destinée à devenir un terrain de camping.

Prix : 250 000 F Prêt de la Caisse d'aide à l'aménagement des collectivités locales.

Des études vont être faites en vue de l'aménagement du terrain, par le C.A.U.E. et la chambre de commerce.

Enfin, nous allons demander les aides et subventions nécessaires à cette réalisation.

4°) Le Conseil Général attribue à la commune une subvention de 15 % du montant des frais occasionnés par la voirie par les orages de septembre/Octobre 1982.

5°) La commune accorde une aide de 250 F à l'Association "Vivre chez soi" des Vans, qui devrait démarrer en janvier 1984 et dont le correspondant de Malbosc est KIEKEN Jean Marie.

6°) Le P.O.S.

En réponse à notre demande de renseignements complémentaires, (comme vous l'explique le maire en début de journal) il n'apparaît pas nécessaire de créer un P.O.S. sur la commune.

Par contre, nous pensons qu'il est très souhaitable de profiter de cette réflexion, de la poursuivre afin d'élaborer un document d'urbanisme interne au conseil municipal.

Ce travail per mettra de réfléchir aux possibilités de chaque hameau et de globaliser les solutions.

La commission informations.

ETAT CIVIL :

Naissances :- de Emilie, Armande LACHGAR, née le 16.9.83 à Alès.

- De Sylvain, petit fils de MrFRANCOIS Gabriel, adjoint au maire, né le 19.10.83 à Alès.

DONS au B.A.S. :

- . 200 F M. FRANCOIS Gabriel
- . 100 F Mme CHEVALIER (Bonnevaux)
- . 150 F Mr HOURS Georges
- . 300 F Mr LEBET César
- . 200 F Les Enfants de M. FALCON René.

=====

- BIBLIOTHEQUE -

Comme il était prévu lors de sa création, la bibliothèque est désormais affiliée à la Bibliothèque Centrale de Prêt d'Ardèche (B.C.P.) nous offrant ainsi un large éventail de livres et leur renouvellement. Une convention passée entre la B.C.P. et la commune nous permet de bénéficier des services offerts, notamment le bibliobus.

Fonctionnement :

Lors du passage du bibliobus, nous choisissons un certain nombre de livres (proportionnel au nombre des usagers). Ces livres constituent un fonds renouvelable qui circule entre les personnes par l'intermédiaire de la bibliothèque actuelle. Le 21 novembre, 1er passage du bibliobus, nous avons pu choisir une certaine livres, pour Enfants et pour Adultes. Bien sûr le choix fait est limité à nos goûts et connaissances. Pour la satisfaction de chacun il serait intéressant que vous nous fassiez part de vos souhaits ; soit en venant directement au bibliobus, soit en établissant une liste des livres ou auteurs que nous pourrions demander.

A partir de Novembre 1983, la bibliothèque est ouverte tous les vendredis de 16 H 30 à 18 H. (Ecole de Malbosc, 1er étage).

(La liste des ouvrages disponibles peut vous être fournie sur demande).

Clodine Van Den Abeele.

+++++

COMITE DES FETES :

Le comité des Fêtes de Malbosc organise un grand loto le:

DIMANCHE 4 DECEMBRE & à 15 h

Salle des Fêtes.
Venez nombreux.

=====

CINEMA

Lors de la séance "Butch Cassidy et le Kid", la copie du film était en très mauvais état. Il a été décidé en accord avec les autres communes du circuit de refuser à l'avenir les copies défectueuses. Il pourrait s'en suivre une annulation de séance ou bien des changements de programme. Nous pensons qu'il vaut mieux réagir tout de suite et que cela n'entraînera de gros changements.

Il a été aussi décidé qu'en raison des difficultés financières, de passer le prix de la place adulte de huit à dix francs.

Un public nombreux est venu voir "les Dieux sont tombés sur la tête". Nous espérons que les prochains films connaîtront un égal succès et qu'ainsi le cinéma pourra continuer d'exister dans notre commune. Nous ne connaissons pas encore le titre du prochain film, vous serez de toute façon tenu au courant comme d'habitude par affiches et tract.

A bientôt à la prochaine séance qui devrait avoir lieu la dernière semaine de décembre.

P. ALLEGOT

=====

- T R I B U N E L I B R E -
+ + + + + + + + + + + + +

Un petit poème de Mathieu RENAUDIN, 11 ans, qui passe chaque année ses vacances à Sabuscles, chez sa Grand Mère, Mme GRADASSI.

" La Ganière à Gournier "

La Ganière impétueuse
N'est pas sérieuse.
Elle se croit rapide comme le vent,
Ou grosse pareille à un éléphant.
Elle s'ennorgueillit de voir des petits poissons
Habiter ses fonds.
Mais les ouvriers arrivent...
Qu'ils construisent la retenue d'eau, cela
N'arrêtera pas les flots !
Les enfants sont bien contents de se baigner
dans cette Ganière tant aimée.
Quand approche l'automne,
La Ganière se vide,
et reprend sa vie monotone.

Mathieu.

= = = = =

- T R I B U N E L I B R E -
+ + + + + + + + + + + + +

M. GARIDEL Noel

Ces derniers temps, un grand nombre de gens du canton voisin de Bessèges ont fait une importante manifestation à Nîmes. L'objet : la fermeture probable de l'usine à tubes. Il est indiscutable que la fermeture de cette usine est un coup de poignard au coeur des communes environnantes dont la nôtre. Néanmoins au stade de son démantèlement cela me fait l'effet de vouloir soigner et guérir une personne qui a le cancer généralisé, bien que je fasse tous les voeux qu'elle soit efficace.

Il y a une vingtaine d'années, lorsque la direction générale décidait d'arrêter le laminoir, le syndicat C.G.T. alertait les pouvoirs publics locaux en disant que c'était, à terme, la fermeture de l'usine. Hélas, ni les élus ni même une grande partie du personnel ne voulurent y croire, préférant croire aux soit-disantes implantations de machines nouvelles que nous savions déjà mises au rancart dans d'autres usines. Les élus CGT dont j'étais, furent accusés de défaitisme et de faire de la politique. Pourtant, si à ce moment là, il y avait eu une grande mobilisation, les choses auraient pu être différentes car le prétexte de rentabilité ne pouvait être mis en cause, l'usine gagnait de l'argent.

Les vues des grands patrons étaient tout autre, que l'intérêt d'une région, puisqu'ils investissaient énormément à l'étranger, de qui est paradoxal, c'est avec des fortunes considérables offertes par l'état (donc notre argent) au titre d'aide à la modernisation.

.../...

(tribune libre, suite).

L'usine de Bessèges, créée en 1919 sous le nom d'Escaut et Meuse le fut pour être une usine à l'arrière du front. Elle devint Société Anonyme des tubes de Bessèges avec une filiale à Lyon. Ensuite elle fut intégrée dans un groupe qui prit le nom de Lorraine Escaut ; il fut absorbé par Usinor pendant unan. Ce groupe qui possédait des mines, des fonderies et des usines à tube acier et acier inoxydable, se scinda en deux, les usines à tubes étant regroupées sous l'appellation Vallourec, du nom de la société qui les absorbait. Le nom de Vallourec étant la synthèse de trois usines à l'origine de sa fondation à savoir, Valenciennes, Louvroil Requiagnès. Enfin, dernière appellation après restructuration, Valaxy. Et il paraît que l'usine est en passe de redevenir Usinor, quiaurait décidé de sa fermeture.

Tous nos vœux pour la survie de l'usine de Bessèges et son développement mais connaissant la haine farouche du grand patronat (je l'ai assez fréquenté pour ça), pour tout ce qui vient de gauche et voulant à tout prix garder ses prérogatives, j'ai hélas des doutes.

GARIDEL Noel

Ex-secrétaire du syndicat CGT des métaux de Bessèges

Ex-membre du bureau du Comité central d'entreprise de Vallourec.

+ = +